

6.1.4 Les déplacements

Contenir l'étalement urbain va dans le sens d'un rééquilibrage des modes de déplacements sur le territoire communal et de la lutte contre les déplacements automobiles excessifs.

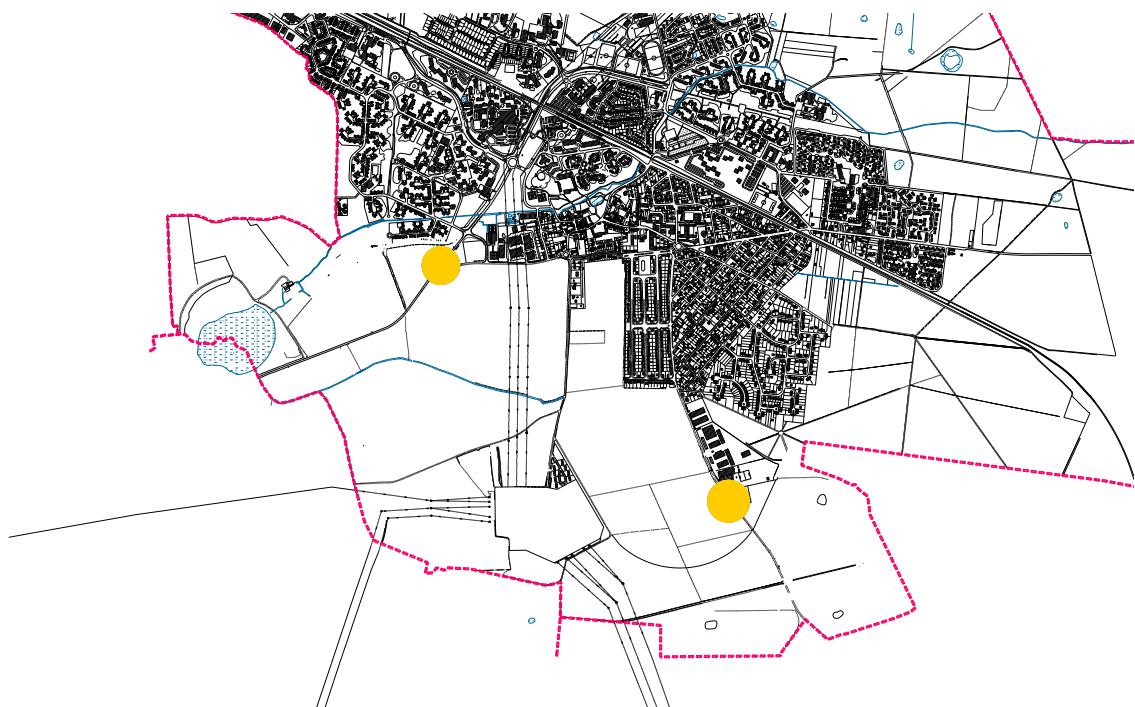
Le projet de développement durable de la Commune qui se traduit par une économie de consommation des espaces favorise une meilleure gestion des déplacements :

- en mélangeant ou en mettant à proximité immédiate les secteurs d'habitat, d'équipements publics et, lorsque cela est compatible, ceux d'activités commerciales et de services,
- en prévoyant pour chaque nouvelle zone d'urbanisation une accroche sur le réseau existant et en limitant les voies en impasse, ce qui favorise une diminution des distances à parcourir d'autre part ;
- en favorisant les déplacements piétons et cyclistes.

La gestion de la circulation automobile et la maîtrise de l'ensemble des besoins de déplacement sur la commune passent par :

Le maintien d'une hiérarchisation du réseau viaire,

- la création de nouvelles voiries au sein des principales zones d'extension et leur raccordement sur le réseau existant,
- la définition d'espaces plus sensibles en entrée de bourg et sur lesquels un traitement particulier doit être réalisé lors de l'urbanisation future de ces zones,
- la mise en valeur du réseau existant de cheminement piéton et son développement par la création de continuités et de compléments au réseau actuel.



Les prochaines entrées de ville à aménager

De plus, le Projet de la commune marque une volonté forte de renforcer et de développer les liaisons douces qui permettent la circulation des piétons et des cyclistes sur l'ensemble du territoire.

- Il est essentiel de prévoir la création de nouvelles liaisons – routières et piétonnes - irriguant les nouvelles zones d'urbanisation future.
- Celles-ci permettront les jonctions entre les différents quartiers et le bouclage des voiries tout en respectant la hiérarchisation du réseau existant au sein de la commune (voie primaire de grande desserte à l'échelle de la commune, voie secondaire interne à chaque quartier et voie tertiaire permettant un accès aux habitations) et sans perturber les flux de circulation existants.
- Il s'agit de renforcer la cohésion des quartiers par la réalisation de nouvelles liaisons douces, de même que les transports en commun.



Circulations piétonne et cycliste existantes et projetées.

Le projet favorise une irrigation importante des circulations sur le territoire que ce soit d'une part, en confortant les axes structurants à l'échelle intercommunale et en valorisant les différentes entrées dans le bourg ou d'autre part, en permettant les circulations douces pour les piétons et les cycles.

6.2 L'objectif d'excellence

6.2.1 Favoriser le développement économique

EXISTANT

EXTENSIONS

Face au déséquilibre entre emploi et activités, un des objectifs majeurs du projet de développement est d'assurer le développement des activités économiques et de viser à favoriser le maintien et le développement des entreprises existantes mais aussi d'en accueillir de nouvelles.

Le P.L.U. doit donc être adapté aux caractéristiques et aux besoins actuels et futurs des différents secteurs d'activités économiques y compris en ce qui concerne l'agriculture.

C'est pourquoi :

- Les activités, les commerces en centre-ville sont confortés ;
- Les choix antérieurs à l'Est et à l'Ouest du territoire pour des espaces à vocation d'activités commerciales ou industrielles sont confirmés, mais devront respecter la liaison verte reliant le bois des Berchères au bois Notre-Dame ;
- Crédit d'une extension pour la zone d'activité le long de la R.D. 361.

